

MONT DE MARSAN AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Numéro : 20220414

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 55

Nombre de conseillers communautaires présents : 47 jusqu'au vote du budget primitif du budget principal puis 46.

Nombre de votants : 55 jusqu'au vote du budget primitif du budget principal puis 54.

Date de la convocation : 12 avril 2022

Membres titulaires présents :

Pierre MALLET, Nathalie BOIARDI, Jean-Guy BACHE Dominique CLAVÉ, Janet DE-LETRE, Frédéric CARRERE, Émile LABEYRIE, Catherine BERGALET, Jean-Paul ALYRE, Jean-Pierre ALLAIS, Bernard LE PALLEC (suppléant de Claude COUMAT), Catherine DEMEMES, Charles DAYOT, Marie-Christine HARAMBAT, Pierre MERLET-BONNAN, Geneviève DARRIEUSSECQ, Farid HEBA, Marie-Christine BOURDIEU, Nathalie GASS, Hervé BAYARD, Marie-Pierre GAZO, Bruno ROUFFIAT, Gilles CHAUVIN, Pascale HAURIE, Philippe DE MARNIX, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Éliane DARTEYRON, Marina BANCON, Mathieu ARA, Chantal PLANCHENault, Jean-Baptiste SAVARY, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Véronique GLEYZE, Michel GARCIA (absent pour la délibération n°4), Philippe SAES, Monia LABOULAIS, Jean-Louis DARRIEUTORT, Sandrine CASINI, Joël BONNET, Bernard KRZYNSKI, Ghislaine LALLAU, Jean-Marie BAYLE, Julien PARIS, Patricia BEAUMONT, Denis CAPDEVILLE.

Pouvoirs :

Danièle KUBLER, conseillère communautaire, donne pouvoir à Pierre MALLET, Jean-Jacques GOURDON, conseiller communautaire, donne pouvoir à Farid HEBA, Claudie BREQUE, conseillère communautaire, donne pouvoir à Philippe DE MARNIX, Jean-Marie BATBY, conseiller communautaire, donne pouvoir à Pascale HAURIE, Céline PIOT, conseillère communautaire, donne pouvoir à Alain BACHE, Françoise CAVAGNE, conseillère communautaire, donne pouvoir à Jean-Baptiste SAVARY, Delphine SALEMBIER, vice-présidente, donne pouvoir à Joël BONNET, Marie DENYS BACHO, conseillère communautaire, donne pouvoir à Ghislaine LALLAU.

Absents :

Michel GARCIA, conseiller communautaire (pour la délibération n°4),

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Marina BANCON, conseillère communautaire, a été nommée secrétaire de séance.

Le conseil communautaire,

Délibération n°01

A l'unanimité, approuve la réduction du délai de convocation du Conseil Communautaire.

Délibération n°02

Par 52 voix pour et 3 voix contre, abroge la délibération n°2022040054 en date du 7 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget principal et retire la délibération n°2022040066 en date du 7 avril 2022 portant approbation des budgets primitifs des budgets annexes.

Délibération n°03

Par 28 voix pour, 25 voix contre et 2 bulletins blancs, adopte le budget primitif 2022 du budget principal.

Délibération n°04

A l'unanimité, adopte le budget primitif 2022 des budgets annexes « logements, zones d'activités, eau, assainissement des eaux usées et assainissement non collectif ».

Par 46 voix pour et 8 voix contre, adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « transports ».

Par 53 voix pour et 1 abstention, adopte le budget primitif 2022 du budget annexe « GEMAPI – Eaux pluviales ».

Fin de séance à 21h30.

Fait à Mont de Marsan,
Le 15 avril 2022

**Le Président,
Charles DAYOT.**

